
Nombre de membres

Séance du lundi 24 septembre 2012

en exercice: 10

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 19 septembre 2012, s'est réuni sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents: Pierre, Didier Lamouroux, Annie Possamaï, Gilles Frais, Annabelle Cuvellier, Françoise Menel, Jérôme Trolliet, Gilles Gallès, Christophe Lartigue

Représentés:

Excuses: Romain Roux, Cédric Soulard

Absents:

Secrétaire de séance: Annabelle Cuvellier

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès verbal de la séance du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Classement de deux chemins - DE 2012 20

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Foncière de Remembrement de Gornac était propriétaire et responsable de l'entretien des chemins ruraux de Gornac et pour partie sur les communes de St Pierre de Bat, Coirac, Cantois et Castelviel.

L'AFR a été dissoute au 31 décembre 2011.

L'article 2 de l'Arrêté portant dissolution du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Gornac du 15 Mai 2012 stipule : "*Les biens, [...], les charges et avantages dépendant de l'association foncière sont transférés à la commune qui en assurera l'entretien.*"

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de mettre à jour le tableau de classement des Voies Communales de Gornac.

Il propose les détails ci- dessous :

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation	Longueur (en m)	Largeur moyenne (en m)	Surface (en m ²)
VC27	de Pré des Brulés	Part de la VC7 se termine à la VC4 vers l'Est	376.00	3.00	1128.00
VC28	de Beucés	Part du croisement VC6/VC12/VC14 vers la Commune de Coirac, vers le Nord-Est	200.00	3.00	600.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- précise que le classement et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique,

- demande le classement de ces chemins dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
- demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales,
- autorise le Maire a procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Bibliothèque - Remboursement des frais des bénévoles - DE 2012 21

Madame CUVELLIER Annabelle fait le résumé d'un compte rendu qui lui a été fait par la bibliothécaire. Cette dernière demande une autorisation pour procéder au changement d'horaire suivant :

Jours	Matin	Après- midi	BIBLIOTHÈQUE Heures d'ouverture
Lundi	9 h 00 à 13 h 00 (Mairie)	14 h 00 à 18 h00 (Périscolaire)	
Mardi	*10 h 00 à 13 h 00 (APC*)	14 h 00 à 18 h00 (Bibliothèque)	15 H – 18 H
Mercredi	*10 h 00 à 13 h 00 (APC*)	14 h 00 à 18 h00 (Bibliothèque)	15 H – 18 H
Jeudi	*10 h 00 à 13 h 00 (Bibliothèque)	14 h 00 à 17 h00 (Bibliothèque)	
Vendredi	*10 h 00 à 13 h 00 (APC*)	14 h 00 à 18 h00 (Bibliothèque)	15 H – 18 H

APC* : Agence Postale Communale

Ce changement, selon Annabelle CUVELLIER, engendrera une meilleure efficacité concernant la bibliothèque de Gornac. L'heure de 9h à 10h est trop courte pour entreprendre une activité à la Bibliothèque. La demande concerne le déplacement de l'heure du matin à l'après- midi, au lieu de commencer la seconde partie de la journée à 15h, ce serait à 14h. A ce jour, la bibliothécaire travaille de 9h à 10h les Mardis, Mercredis et Vendredis et doit avoir ouvert la poste pour 10h. Annabelle CUVELLIER explique donc qu'il serait préférable de satisfaire la demande d'Adeline ORTUNO.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce changement avec une réserve pour le vendredi soir. L'élue déléguée à la Bibliothèque, Annabelle CUVELLIER, est chargée de demander à Adeline ORTUNO de tenir un registre des visites de lecteurs du vendredi soir de 18h à 19h afin de définir par la suite si la bibliothèque doit rester ouverte à ce moment là. Annabelle CUVELLIER s'engage à informer Adeline ORTUNO de ses échanges.

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque Municipale est gérée et animée par une salariée et des bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune de Gornac, en particulier pour leur formation.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal autorise le remboursement par la Commune de Gornac de leur frais de déplacement et de restauration, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles

applicables aux fonctionnaires territoriaux.

D'autre part, les bénévoles seront informés qu'ils doivent prendre connaissance et respecter la "Charte du Bibliothécaire Volontaire" en vigueur ainsi que le "Code de Déontologie du Bibliothécaire" émis par l'Association des Bibliothécaires Français.

Isolation au logement des écoles

Monsieur Lamouroux souligne les caractéristiques techniques du logement des écoles en soulignant qu'il n'y a pas eu de travaux d'isolation depuis plusieurs dizaines d'années. L'ensemble du Conseil Municipal approuve la nécessité d'y faire des travaux et autorise monsieur le Maire à demander les devis nécessaires à la réalisation de ce projet d'amélioration de l'habitat.

Emplacement panneaux "50 km/h RAPPEL"

Monsieur le Maire réexplique les faits suivants :

A l'intérieur de l'agglomération gornacaise, selon des citoyens, des véhicules roulent à une vitesse supérieure à 50 km/h. Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec monsieur SOULÉ du centre routier départemental de la Gironde. Ce dernier lui a suggéré 4 emplacements potentiels de panneaux "50 km/h RAPPEL".

Jérôme TROLLIET souhaite faire poser des panneaux de limitation de vitesse 50 km/h sur les panneaux d'entrée d'agglomération existants. Annabelle CUVELLIER souhaite faire installer des panneaux "attention contrôle radar fréquent". Monsieur le Maire dit alors qu'il demandera aux techniciens du Conseil Général de la Gironde ce qu'il est possible en ce sens là. Les devis et les emplacements des panneaux "50km/h" sont présentés par Monsieur le Maire.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve les emplacements et autorise Monsieur le Maire à demander d'autres devis comparatifs.

Jérôme TROLLIET indique qu'il souhaiterait voir des radars pédagogiques au centre de Gornac.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de fixer des coussins berlinois, il explique le concept : ce sont d'étroits ralentisseurs démontables en cas de réfection de la chaussée ou d'autres modifications d'aménagement. Monsieur le Maire indique qu'il attendra que le technicien du Conseil Général de la Gironde lui indique les emplacements potentiels afin de demander un devis.

Le mauvais état du panneau école est relevé également et monsieur le Maire informe que celui-ci a été chiffré. L'assemblée est entièrement d'accord pour renouveler ce panneau.

La discussion se poursuit sur les miroirs de sécurité pour améliorer la visibilité. Monsieur le Maire en propose un, route de Cadillac, à l'accès de chez monsieur LATEYRON et un autre route de Coirac à l'accès arrière de chez monsieur ROUCHEREAU. Gilles GALLES propose d'en implanter un autre dans le Passage de chez Madame Vignes, Route de Coirac. Monsieur le Maire ajoute que si le choix est fait de mettre un miroir de sécurité, alors il y faut aussi un stop, selon monsieur SOULÉ du Conseil Général de la Gironde, c'est obligatoire. Le miroir aurait un coût avoisinant les 400€ et le panneau coûterait

environ 60€. Christophe LARTIGUE demande le texte de loi stipulant l'obligation de l'implantation d'un stop lors de la mise en place du miroir de sécurité. Annabelle CUVELLIER remanifeste son souhait de faire installer des panneaux "attention contrôles radar fréquent" sur les panneaux d'entrée d'agglomération existants. Christophe LARTIGUE demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire faire des devis pour les panneaux "attention contrôles radar fréquent". De plus, il demande de contacter le Maire de St Germain des Gaves pour savoir si ce même panneaux installé à l'entrée de l'agglomération est efficace.

Parc photovoltaïque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal à propos du suspend du projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Champ de Mayne. Il rapporte les propos de l'entreprise : Au moment du projet, le raccordement était à 6kms. Or, selon des nouvelles exigences d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF), celle-ci est au poste source de Camiran.

Jérôme TROLLIET dit être "catégoriquement" contre ce projet photovoltaïque. Il dit que la société en charge du projet n'existe pas.

Préau - École de Gornac

Jérôme TROLLIET est très satisfait du préau. Il dit avoir eu un certain nombre de retours positifs émanant des parents des enfants scolarisés en ce lieu. Françoise MENEL intervient pour ajouter qu'elle aussi n'a eu que des réactions positives.

Monsieur le Maire propose de faire une inauguration officielle avec : les institutions ayant contribué au financement, les professeurs des écoles du regroupement pédagogique, les enfants et leurs parents et les élus des communes concernées.

Annabelle CUVELLIER et Christophe LARTIGUE ne trouve pas qu'une inauguration soit nécessaire, ou bien, sans les officiels. Christophe LARTIGUE indique à Monsieur le Maire qu'il est seul juge de l'opportunité d'une telle manifestation.

Médaille pour Martine CAUHAPÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier pour la demande de la médaille a été envoyé au Service des Médailles à la Préfecture de la Gironde. Il rappelle qu'il avait été convenu précédemment qu'un message latin serait ajouté au dos de cette médaille. Christophe LARTIGUE demande à Jérôme TROLLIET s'il n'a pas quelques notions de latin pour rédiger ce message à l'attention de Martine CAUHAPÉ.

Laurès - Vente des terrains à bâtir

Monsieur le Maire informe que les 5 terrains sont vendus (1 acte et 4 sous seings sont posés). Il dit qu'un supplément de 400€ est à prévoir pour la démolition du terrain de tennis étant donné que les établissements Laurière ont terrassé sur l'Esplanade Fongrave afin d'obtenir de la terre, ce qu'initialement n'était pas prévu.

Réunion document d'urbanisme à la Communauté de Communes du Sauveterrois

Monsieur le Maire dit y avoir participé pour faire le point sur les besoins en documents d'urbanisme de la commune. Une comparaison est présentée entre la Carte Communale

et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'intervention de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM33) - délégation urbanisme de Libourne - a permis de mettre en avant les tenants et les aboutissants des deux documents.

Un exemplaire de la présentation est envoyé à tous les conseillers par courrier électronique.

Défibrillateur

Monsieur le Maire indique avoir assisté, en compagnie d'Annie POSSAMAÏ, à une courte présentation d'utilisation du défibrillateur lors de la fête du jeu et des associations organisée par la Communauté de Communes du Sauveterrois le mois dernier.

Il a demandé au commercial d'établir un devis pour mettre en place une formation du même type au sein de la Commune de Gornac. Afin de minimiser les frais de déplacement de l'intervenant, Monsieur le Maire indique qu'il a contacté Monsieur le Maire de Saint Brice afin de mutualiser les coûts.

Convocation de l'assemblée

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils l'autorisent à les convoquer par mail. La totalité des membres sont d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 10 minutes.